

DOSSIER DE MARIAGE POUR TOUS

Ce dossier est à compléter et à rapporter à la mairie de LANDRECIES

Rappel : Le mariage doit être célébré dans la Ville où l'un des futurs époux a son domicile.

DATE DU MARIAGE : HEURE SOUHAITÉE :h.....

Liste des pièces à joindre au dossier de mariage :

Futur époux(se)

- ▣ Original d'une pièce d'identité (carte d'identité, carte de séjour, passeport...).
- ▣ La copie intégrale de l'acte de naissance datée de moins de trois mois à la date de célébration du mariage et de moins de six mois pour les personnes nées à l'étranger.
- ▣ Justificatif de domicile différent de celui de la future épouse (quittance de loyer, EDF, assurance, téléphone, Gaz...).
- ▣ Si la personne est veuve, fournir l'acte de décès de l'ancien époux(se).
- ▣ En cas de divorce, joindre acte de mariage avec la mention de divorce, l'acte de naissance doit également comporter cette mention.

Future époux(se)

- ▣ Original d'une pièce d'identité (carte d'identité, carte de séjour, passeport...).
- ▣ La copie intégrale de l'acte de naissance datée de moins de trois mois à la date de célébration du mariage et de moins de six mois pour les personnes nées à l'étranger.
- ▣ Justificatif de domicile différent de celui du futur époux (quittance de loyer, EDF, assurance, téléphone, Gaz...).
- ▣ Si la personne est veuve, fournir l'acte de décès de l'ancien époux(se).
- ▣ En cas de divorce joindre acte de mariage avec la mention de divorce, l'acte de naissance doit également comporter cette mention.

▣ Liste des témoins (document joint) accompagnée de la copie, recto verso, de leur pièce d'identité (carte d'identité, passeport, permis de conduire ou carte de séjour).

▣ Si établissement d'un contrat de mariage, joindre le certificat du notaire en original.

▣ Fournir Livret de Famille si des enfants sont issus de cette union + actes de naissance datés moins 3 mois.

Pour les personnes de nationalité étrangère :

▣ Tout acte (naissance, mariage, décès) rédigé en langue étrangère devra être traduit par un traducteur assermenté (fournir original de l'acte et traduction)

▣ Certificat de coutume et de célibat (à demander au consulat de votre pays en France)

▣ En cas de non compréhension de la langue française, la présence d'un traducteur assermenté est obligatoire le jour de la cérémonie. Il devra fournir une attestation de présence et la copie de sa carte professionnelle.

**ATTESTATION SUR L'HONNEUR
FUTUR EPOUX(SE)**

(Article 6 du décret n°53.914 du 26 septembre 1953, modifié par le décret n°74.449 du 15 mai 1974)

Je soussigné(e),.....

(Nom et prénoms)

Né(e) leà.....

ATTESTE SUR L'HONNEUR

être domicilié(e) à (adresse complète).....

..... depuis le.....

résider ou avoir résidé sans interruption dans la Commune de (adresse complète).....

.....depuis le.....

exercer la profession de :

être célibataire

ne pas être remarié(e)

A le

Signature

Article 441-7 du code pénal « Est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 245 € d'amende le fait :

1. D'établir une attestation ou un certificat faisant état des faits matériellement inexacts ;
2. De falsifier une attestation ou un certificat originellement sincère ;
3. De faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié

Les peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et à 45 735 € d'amende lorsque l'infraction en vue de porter préjudice au trésor public ou au patrimoine d'autrui.

**ATTESTATION SUR L'HONNEUR
FUTUR EPOUX(SE)**

(Article 6 du décret n°53.914 du 26 septembre 1953, modifié par le décret n°74.449 du 15 mai 1974)

Je soussigné(e),.....

(nom et prénoms)

Né(e) leà.....

ATTESTE SUR L'HONNEUR

être domicilié(e) à (adresse complète).....

..... depuis le.....

résider ou avoir résidé sans interruption dans la Commune de (adresse complète).....

.....depuis le.....

exercer la profession de :

être célibataire

ne pas être remarié(e)

A le

Signature

Article 441-7 du code pénal « Est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 245 € d'amende le fait :

1. D'établir une attestation ou un certificat faisant état des faits matériellement inexacts ;
2. De falsifier une attestation ou un certificat originairement sincère ;
3. De faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié

Les peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et à 45 735 € d'amende lorsque l'infraction en vue de porter préjudice au trésor public ou au patrimoine d'autrui.

RENSEIGNEMENTS A FOURNIR A L'OFFICIER DE L'ETAT-CIVIL

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE FUTUR EPOUX(SE) :

NOM (en lettres capitales) :Prénoms (tous):.....
Date de naissance :Lieu :Département :
Nationalité (au moment du mariage) :
Profession :
N° de Téléphone :

Situation antérieure au mariage :

Célibataire Veuf, (depuis le) : Divorcé(e), (depuis le) :
.....

Domicilié(e) à (adresse complète) :
.....

Résidant à (adresse complète) :depuis au moins un mois.

PÈRE :

Nom :
Prénoms :
Domicilié à : (adresse complète).....
.....

Activité professionnelle :

Salarié
Profession (obligatoire) :
 Retraité
 Autre :

MÈRE :

Nom de jeune fille + épouse :
Prénoms :
Domiciliée à : (adresse complète).....
.....

Activité professionnelle :

Salariée
Profession (obligatoire) :
 Retraitée
 Autre :

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE FUTUR EPOUX(SE) :

NOM (en lettres capitales) :Prénoms (tous):.....
Date de naissance :Lieu :Département :
Nationalité (au moment du mariage) :
Profession :
N° de Téléphone :

Situation antérieure au mariage :

Célibataire Veuve, (depuis le) : Divorcé(e), (depuis le) :

Domicilié(e) à (adresse complète) :

Résidant à (adresse complète) :depuis au moins un mois.

PÈRE :

Nom :
Prénoms :
Domicilié à : (adresse complète).....
.....

Activité professionnelle :

Salarié
Profession (obligatoire) :
 Retraité
 Autre :

MÈRE :

Nom de jeune fille + épouse:
Prénoms :
Domiciliée à : (adresse complète).....
.....

Activité professionnelle :

Salariée
Profession (obligatoire) :
 Retraitée
 Autre :

RENSEIGNEMENTS COMMUNS AUX FUTURS EPOUX(SES)

Nombre d'enfants en commun :

Ces enfants ont-ils été reconnus par leur père et mère :

Oui Non

Adresse du futur domicile conjugal :

Adresse :

Commune:

Département :

Cérémonie religieuse :

Oui (date+lieu) : Non

Contrat de mariage :

Oui signé le chez Maître.....Notaire à.....

Non

Parution dans la presse locale :

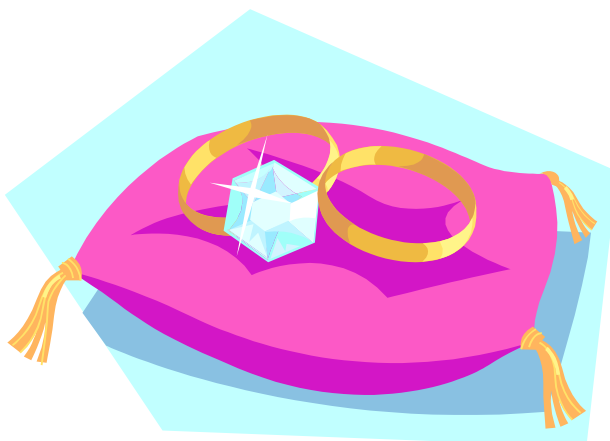
Oui Non

Echange des alliances lors de la cérémonie à la Mairie :

Oui Non

Date, signature du futur époux

Date, signature de la future épouse



LISTE DES TEMOINS

TEMOINS DU FUTUR EPOUX(SE) :

1er TEMOIN :

NOM :

Prénoms :

Adresse :

Profession :

2^{ème} TEMOIN (facultatif) :

NOM :

Prénoms :

Adresse :

Profession :

TEMOINS DU FUTUR EPOUX(SE) :

1^{er} TEMOIN :

NOM :

Prénoms :

Adresse :

Profession :

2^{ème} TEMOIN (facultatif) :

NOM :

Prénoms :

Adresse :

Profession :

Fournir la copie, recto verso, de leur pièce d'identité (carte d'identité, passeport, permis de conduire ou carte de séjour).

NOTA : Les témoins devront être âgés de 18 ans révolus au moins, sans distinction de sexe. Les dames devront indiquer leur nom de jeune fille et leur nom d'épouse.

Un mari et sa femme peuvent être témoins ensemble, le père et la mère de l'un des futurs époux peuvent être témoins du mariage si, en raison de l'âge de leur enfant, ils n'ont plus à donner leur consentement. Un mineur peut-être témoin s'il est émancipé, soit par le mariage, soit par décision du juge d'instance.